

CONSTRUIRE  
=

# son parcours

avec un

H A N D I C A P



DES  
études  
- À -  
L'EMPLOI

## Définition du handicap

Selon la **loi n°2005-102** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées votée le 11 février 2005, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

### Textes de référence

- **Décret n°2005-1617** du 21-12-2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- **Circulaire n°2011-220** du 27-12-2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- **Charte université – handicap** : [www.handi-u.fr](http://www.handi-u.fr) ressources – documentation

## Un dispositif d'accueil et d'accompagnement commun aux universités d'Alsace et établissements associés

Dans le cadre du contrat de site qui vise à mieux coordonner les stratégies et activités des établissements d'enseignement supérieur alsaciens, l'accompagnement des étudiants handicapés dans les universités d'Alsace et les établissements associés, est harmonisé et coordonné sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, **le même dispositif d'accompagnement** est déployé à l'Université de Strasbourg (Unistra), à l'Université de Haute Alsace (UHA), à l'INSA (Institut national des sciences appliquées), à l'ENSAS (Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg) et à l'ENGEES (Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg).

## Une évaluation individualisée pour une recherche de solutions personnalisées

Les étudiants qui souhaitent un aménagement de leur parcours (cursus et/ou examens et concours) s'adressent à la mission handicap de l'Université de Strasbourg ou de l'UHA au plus tard au moment de leur arrivée à l'université ou dans un établissement associé. Ils renouvellent leur demande chaque année (dans certains cas, des aménagements peuvent être proposés pour la durée d'un cycle d'études). L'évaluation des besoins s'effectue au sein d'une **équipe plurielle** composée des membres de la mission handicap, des médecins des Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (Unistra ou UHA), du CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg) ou du CAMUHA (centre d'accueil médico psychologique de l'UHA), de l'équipe pédagogique et administrative et de tout autre partenaire compétent pour articuler tous les temps de vie de l'étudiant.

Les réponses sont individualisées en fonction des besoins spécifiques de chaque étudiant.

Le dispositif handicap est construit autour d'un **réseau de référents** dans chaque filière et chaque service de l'université ou des établissements, véritables relais de proximité pour la mission handicap qui informent, conseillent et veillent à la bonne mise en place des aménagements.

## Un accompagnement favorisant l'autonomie

Le dispositif handicap vise à favoriser le développement de l'autonomie de l'étudiant. Le rôle de la mission handicap, avec l'équipe plurielle, est de travailler à partir des capacités, des compétences acquises dans le parcours antérieur de l'étudiant, de questionner ses stratégies d'apprentissage pour les transférer comme autant d'atouts au service de son choix d'études et de son projet professionnel. Les étudiants deviennent de véritables partenaires, des personnes ressources qui aident à leur tour, participent aux projets, développent de nouvelles compétences.

## Des aménagements adaptés à chaque situation, des compensations pour rétablir l'égalité des chances

Chaque situation est évaluée de façon individualisée; les exemples d'aménagements proposés sont présentés à titre indicatif:

### Aménagements des examens et concours

- Adaptation des supports / épreuves
- Utilisation de matériel type ordinateur ou logiciels adaptés
- Secrétariat d'examen
- Salle à part pour composer
- Temps majoré
- Autorisation de sortie durant les épreuves, etc.

### Aménagements du cursus d'études

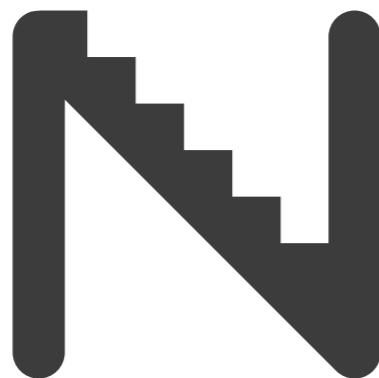
- Etalement du parcours
- Aide humaine (prise de notes, aide aux déplacements sur le campus, à la recherche en bibliothèque, interface de communication, etc)
- Aide technique (prêt d'enregistreurs numériques, de tablettes, essai de logiciels, etc)
- Changement de groupes de TD, badges d'accès, etc.



## Démarches mode d'emploi

### Anticiper

Les lycéens peuvent très tôt (en première ou en terminale) contacter les missions handicap des universités pour faire connaissance avec les personnes compétentes qui pourront les orienter et les aider dans l'élaboration de leur projet d'études et leur présenter le dispositif d'accompagnement proposé au regard de leur situation. Des rendez-vous peuvent être proposés à la carte, ou lors des Journées des universités et des formations post-bac (en février) ou encore lors des Journées portes ouvertes (en février ou mars).



### Elaborer

Le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH)

- Entretien avec la mission handicap (évaluation des besoins, concertation en équipe plurielle, préconisation d'aménagements)
- Rencontre avec un médecin du SUMPS ou du CAMUS / CAMUHA (avis médical sur la base de pièces médicales fournies par l'étudiant)
- Accord de l'université ou de l'établissement associé sur les aménagements préconisés. Décisions signées et notifiées à l'étudiant par un arrêté. Engagement à mettre en place les aménagements.

### Agir

L'organisation du parcours et la mise en place des aménagements sont coordonnées. L'étudiant reste auteur de son parcours (transparence des informations qui le concernent, respect des données confidentielles, participation active de l'étudiant à l'élaboration du PAEH ce qui contribue au développement de son autonomie).

### Renouveler

L'étudiant informe avant chaque rentrée universitaire la mission handicap de son souhait de renouveler ou non sa demande d'aménagements. Son dossier est actualisé. Une visite médicale est obligatoire avant un nouvel arrêté de décision pour l'année en cours.

## Contacts

Services d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés dans les universités d'Alsace (Unistra et UHA) et dans les établissements associés (INSA, ENSAS, ENGEES)

### Université de Strasbourg Service de la vie universitaire – mission handicap

Campus de l'Esplanade  
Le Patio – bâtiment 1, rdc, entrée côté droit du bâtiment  
22 rue René Descartes  
67084 Strasbourg  
03 68 85 63 69 / 65 47 / 66 09 / 60 35  
SVU-HANDICAP@UNISTRA.FR  
WWW.UNISTRA.FR > VIE DES CAMPUS > ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



### Université de Haute-Alsace Mission Handicap

Maison de l'Étudiant  
1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse cedex  
03 89 33 62 17

ACCUEILHANDICAP@UHA.FR  
WWW.UHA.FR > LA FORMATION > ETUDIER À L'UNIVERSITÉ > INFOS PRATIQUES > MISSION HANDICAP

### Référents handicap dans les filières et services des universités et établissements associés

Un binôme composé d'un référent enseignant et d'un référent administratif fonctionne dans chaque filière et service des universités et établissements associés. Pour les connaître, s'adresser à la mission handicap.

**NB :** les étudiants en situation de handicap inscrits à l'INSA, l'ENSAS et à l'ENGEES sont accompagnés par le SVU-mission handicap de l'Unistra.

### Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

SUMPS - Strasbourg  
6 rue de Palerme  
67000 Strasbourg  
03 68 85 50 24  
SUMPS@UNISTRA.FR  
SUMPS.UNISTRA.FR

### SUMPPS - Colmar

Maison de l'Étudiant bâtiment B  
34 rue du Grillenbreit  
68000 Colmar  
03 89 20 23 44  
SUMPPS@UHA.FR

### SUMPPS - Mulhouse

Maison de l'Étudiant  
1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse cedex  
03 89 33 64 46  
SUMPPS@UHA.FR  
WWW.UHA.FR/FR/LA-VIE-UNIVERSITAIRE/SOCIAL-SANTÉ

**Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg**

**CAMUS**

6 rue de Palerme  
67000 Strasbourg  
03 88 52 15 51  
CAMUS@UNISTRA.FR  
WWW.CAMUS67.FR

**Centre d'accueil médico-psychologique de l'Université de Haute-Alsace, Mulhouse**

Maison de l'étudiant  
1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse cedex  
03 89 33 64 46  
SUMPPS@UHA.FR  
WWW.UHA.FR/FR/LA-VIE-UNIVERSITAIRE/SOCIAL-SANTE

**Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires**

**CROUS - Strasbourg**

1 quai du Maire Dietrich – BP 50168  
67004 Strasbourg cedex  
03 88 21 28 00  
WWW.CROUS-STRASBOURG.FR

**CLOUS - Mulhouse**

11 rue des Frères Lumière  
68350 Brunstatt  
03 89 55 72 20

**CLOUS – Colmar**

34 rue Grillenbreit – BP 50568  
68008 Colmar cedex  
03 89 41 96 26

**Services d'information et d'orientation des universités**

**Espace Avenir**

**orientation-stage-emploi**  
Université de Strasbourg  
Campus Esplanade  
Bâtiment Nouveau Patio  
20a rue René Descartes CS90032  
67081 Strasbourg cedex  
03 68 85 63 00  
WWW.ESPACE-AVENIR.UNISTRA.FR

**Service d'information et d'orientation (SIO)**

Université de Haute Alsace

**Site de Mulhouse**

Maison de l'étudiant  
1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse cedex  
03 89 33 64 40  
SIO@UHA.FR

**Site de Colmar**

Maison de l'étudiant 1<sup>er</sup> étage  
34 rue du Grillenbreit  
68000 Colmar  
PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR  
WWW.RDV-SIO-COLMAR.UHA.FR

**Services communs de documentation universitaires**

BU.UNISTRA.FR > UTILISER NOS SERVICES > PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

WWW.UHA.FR/LUHA/MIEUX-CONNAITRE-LUHA/PRESENTATION/BIBLIOTHEQUES

**Maison départementale des personnes handicapées**

**MDPH 67 - Strasbourg**

6a rue du Verdon  
67100 Strasbourg  
0 800 74 79 00  
ACCUEIL.MDPH@BAS-RHIN.FR  
WWW.BAS-RHIN.FR/SOLIDARITES/ADULTES-ET-ENFANTS-HANDICAPES/INFORMATIONS-GENERALES/MAISON-DEPARTEMENTALE-PERSONNES-HANDICAPEES-MDPH

**MDPH 68 - Colmar**

48a avenue de la République  
BP 20351 – 68006 Colmar cedex  
03 89 30 68 10  
MDPH@CG68.FR  
WWW.HAUT-RHIN.FR > POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP > LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

**MDPH 68 - Mulhouse**

51a rue d'Agen  
68100 Mulhouse  
03 89 30 68 10  
MDPH@CG68.FR

**Transport adapté pour personnes à mobilité réduite**

**SYNERGIHP Strasbourg**

33 rue du Maréchal Lefèbvre  
67100 Strasbourg  
03 88 43 11 11  
WWW.GIHP-ALSACE.ORG

**MobiStras**

23 rue Jacobi Netter  
67200 Strasbourg  
03 88 23 80 70  
WWW.MOBI.STRASBOURG.EU

**SYNERGHIP Colmar**

11 rue de Turckheim  
68000 Colmar  
03 89 41 04 04

**SYNERGHIP Mulhouse**

49 rue de la Liberté  
68120 Pfstatt  
03 89 43 05 05

**Domibus - Solea**

97 rue de la Mertzau – BP 3148  
68063 Mulhouse cedex  
03 89 66 77 66  
WWW.SOLEA.INFO/ACCESSIBILITE-DOMIBUS.HTML

**Transports en commun**

**Strasbourg CTS**

03 88 77 70 70  
WWW.CTS-STRASBOURG.EU/FR

**Colmar Trace**

03 89 20 80 80  
WWW.TRACE-COLMAR.FR

**Mulhouse Solea**

03 89 66 77 77  
WWW.SOLEA.INFO



